

Moot Court CEDH 2014

Concours de plaidoiries basé sur la
Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)



Palais des Droits de l'Homme, Strasbourg

*« Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant
que les droits de l'homme seront violés en
quelque partie du monde que ce soit »*

RENE CASSIN (1887-1976), Prix Nobel de la paix 1968,
Fondateur de l'Institut international des droits de l'homme



Qu'est-ce que le Moot Court CEDH ?

Le Moot Court CEDH consiste en un **procès fictif** qui oppose plusieurs équipes de trois étudiant/es. Il repose sur un cas pratique basé sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Les défenseurs du requérant font valoir les violations qui pourraient avoir eu lieu tandis que les agent/es du gouvernement tentent de répondre. Le concours se déroule en trois étapes : un séminaire intensif d'introduction, la rédaction d'un mémoire de requête ou de défense et la présentation d'une plaidoirie devant un jury d'expert/es ou de praticien/nés.

Organisation

Le **Moot Court CEDH** est organisé par la Chaire de droit international public et de droit européen de l'Université de Fribourg. Une plateforme de cours Moodle est à disposition des participants durant toute la durée du concours. Le jury de finale opposant les deux meilleures équipes sera composé de spécialistes issus de l'académie et de la pratique. La finale se déroulera dans l'ancienne salle d'audience du Tribunal cantonal de Fribourg à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Prof. Lucius Caflisch, ancien Juge auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH)





Langues

Le Moot Court CEDH est un exercice multilingue dont la langue principale est le **français**. Le séminaire intensif d'introduction est donné en français, les étudiants qui le souhaitent peuvent toutefois aussi s'y exprimer en allemand. Sous réserve des impératifs d'organisation, les **mémoires** et les **plaidoiries** peuvent être présentés en **français ou en allemand**. Les échanges seront soit purement français, soit bilingues, à l'exception de la finale qui, sauf circonstances particulières, n'aura lieu qu'en français.

Programme

20-28 oct.

Séminaire intensif d'introduction à la CEDH

Le séminaire CEDH constitue l'introduction destinée aux étudiant/es qui participent au Moot Court CEDH. Le cours se déroule de manière intensive sur **une semaine** et comporte des **introductions théoriques** et des **exercices** (fondés sur des discussions de cas pratiques et/ou sur des lectures, exercices et questionnaires disponibles sur internet). Le programme comprend un rappel des principes généraux qui régissent les droits de l'homme, un aperçu des droits et libertés prévus par la Convention, ainsi qu'une introduction théorique et pratique aux règles de procédures (méthode de rédaction d'un mémoire et d'une plaidoirie). La présence durant la semaine intensive est obligatoire.

29 oct.-5 nov.

Rédaction des mémoires

Les participant/es choisi/es (par tirage au sort) pour défendre le requérant ou représenter l'Etat disposent d'un délai d'**une semaine** pour rédiger une **requête** ou respectivement leur **mémoire de réponse**.

6-16 nov.

Préparation des plaidoiries

Une fois les mémoires adverses communiqués aux équipes, les participants préparent leurs **plaidoiries** durant quelques jours.

17-18 nov.

Plaidoiries

Les représentant/es du requérant et ceux de l'Etat défendeur s'affrontent lors de plaidoiries devant des jurys, symbolisant la Cour européenne des droits de l'homme. Les meilleur/es plaideur/euses sont invité/es à rejouer leur partition à l'occasion d'une **finale** qui aura lieu le **24 novembre 2014**.



Conditions de participation

Le Moot Court CEDH est ouvert aux **étudiant/es** en droit des Universités de **Berne**, de **Neuchâtel** et de **Fribourg**, qui ont réussi l'examen IUR I et leur travail propédeutique, ainsi qu'aux étudiant/es **Erasmus**. Toutefois, les places disponibles sont limitées et les inscriptions se feront dans leur ordre d'arrivée.

Reconnaissance

Si l'exercice est réussi, le Moot Court CEDH correspond à une signature de pro-séminaire en droit international public, en droit européen ou en droit constitutionnel. Il est aussi possible de faire valider le Moot Court CEDH comme Séminaire de Master ou comme 5 Crédits spéciaux. Les étudiant/es Erasmus peuvent quant à eux obtenir 5 points ECTS.

Information & inscription

Les étudiant/es intéressé/es peuvent s'inscrire par **équipe de trois** (au risque sinon d'être mis en liste d'attente) en envoyant un **email** à **odile.ammann@unifr.ch** et en indiquant leur nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéros de téléphone, Université et année d'étude.

Délai d'inscription: lundi 1^{er} juin 2014

(attention : les inscriptions ne seront pas ouvertes avant le 1^{er} mai 2014 !)

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de: Odile Ammann, Université de Fribourg, Avenue de Beauregard 11, 1700 Fribourg, tél. 026/300 81 13, fax 026/300 97 23, odile.ammann@unifr.ch

Pour obtenir plus d'informations, voir le site de la Chaire de droit international public et de droit européen :

www.unifr.ch/sdipde - rubrique concours